

Commentaire sur le budget 2023

Remarques générales

L'Union est reconnue comme une organisation à but non lucratif et est rétroactivement dispensée du règlement des impôts depuis le 1er janvier 2014. Des changements budgétaires de moindre ampleur par rapport à l'année précédente ne sont généralement pas commentés. Les dépenses sont budgétisées en fonction des coûts réels prévus en CHF.

Le financement des activités de l'Union est assuré par les éléments suivants :

- **Budget de base** : le budget de base couvre les postes de dépense essentiels aux activités de l'Union et est voté chaque année à l'AD d'automne. Les dépenses rentrent dans les catégories infrastructure et administration, et servent à assurer la représentation politique des sections au niveau national et international. Le budget de base est financé par les cotisations d'adhésion et une aide financière de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).
- **Fonds des commissions** : chaque commission thématique dispose d'un fonds dédié. Ces fonds peuvent être utilisés par les commissions pour financer leurs activités et proviennent de la répartition des bénéfices. Pour l'utilisation de chaque fonds, les demandes des commissions concernées sont soumises à l'aval du Comité exécutif.
- **Fonds projets** : des fonds spécifiques sont créés pour les projets de plus d'une année. Ils sont alimentés par des financements tiers, ou à titre exceptionnel par des contributions du fonds d'investissement, du fonds « Info & actions » ou des fonds des commissions.
- **Fonds « Info & action »** : le fonds « Info & actions » sert au financement de projets d'une durée supérieure à un an. Les sommes prélevées sur ce fonds sont uniquement approuvées par l'AD. Le fonds est alimenté par la répartition des bénéfices ainsi que par les excédents du fonds social.

Produits

Recettes ordinaires

Cotisations des membres

Conformément au règlement des finances (budget de base), les cotisations d'adhésion sont calculées à partir du nombre de membres et des recettes des cotisations perçues par chaque section. Les calculs se basent sur la décision de l'AD d'automne 2019 et sont de CHF 1.95 par membre et 6.2 % des cotisations. Le montant des cotisations de chaque section figure dans le budget (tableau : calcul des cotisations des membres).

Cotisations des membres associés

Conformément au règlement, les trois membres associés de l'UNES (ESN, swimsa, FDD) s'acquittent d'une cotisation de 500 CHF. D'autres membres associés (SUJS et YSMN) ont rejoint l'association et paient la cotisation ordinaire.

Subventions et collecte de fonds

L'aide financière de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sert à promouvoir le travail extrascolaire de la jeunesse. L'OFAS distribue les fonds annuels à diverses organisations de jeunesse, dont l'UNES, selon un système de points. Les points sont attribués, par exemple, en fonction du type et de l'importance des activités de l'association, mais aussi en fonction du nombre des événements et des réunions, des sessions et des conférences organisés au niveau national par l'organisation de jeunesse concernée.

A partir de 2023, l'UNES remplit les conditions pour obtenir une aide financière de l'OFAS selon art. 7, al. 1, LEEJ. Elle obtient ainsi un contrat-cadre pour 2023 - 2026 avec des contributions annuelles garanties d'un montant de 150'000 francs.

Intérêts

Les intérêts proviennent du crédit Bugeno (prêt auprès de la Buchgenossenschaft à l'université de Berne). Aujourd'hui, aucun intérêt débiteur n'est crédité sur un compte d'épargne classique ; au contraire, les institutions financières appliquent des intérêts négatifs sur les soldes élevés. L'UNES fait tout ce qu'il peut pour éviter ces coûts.

Produits divers

Les comptes sous-location bureau et frais supplémentaires sont inclus dans les comptes produits divers (le loyer total dans les dépenses de fonctionnement, catégorie locaux). Le loyer total, frais supplémentaires inclus, s'élève à environ 60 000 CHF, dont environ 28 300 CHF reviennent au sous-locataire, le PVL.

L'agencement de nos locaux à la Monbijoustrasse 30 nous permet de proposer la salle de réunion à des tiers pour un loyer calculé sur la base des coûts. Toutefois, le Comité exécutif estime que l'utilisation diminuera en 2023.

Charges

Dépenses ordinaires

Salaires

- A partir de 2023, les frais de personnel du secrétariat général et du secrétariat de l'union seront regroupés sous l'intitulé 'Salaires bureau'.
- Les coûts des salaires bruts pour les postes du secrétariat général et du secrétariat de l'Union sont constitués des fonctions suivantes :
 - Co-secrétaire général(e) (taux d'occupation 160% - réparti entre 70% et 90%)

- Responsable de l'administration de l'Union (70 %)
- Responsable des finances (30 %)
- Responsable de la communication (20 %)
- Stagiaire universitaire* (taux d'occupation : 80%, durée déterminée)
- Pour les 360 % pour cent de poste un 13ème salaire sera versé. Les salaires (charges salariales comprises) tiennent compte des mesures d'amortissement social et du renchérissement de 4 % maximum.
- Le salaire pour le nettoyage des locaux est pris en charge pour moitié par l'UNES et pour moitié par le sous-locataire, le PVL.
- Les taux de travail et donc les rémunérations de la coprésidence et du comité exécutif ont pu être adaptés à la baisse grâce à la réforme structurelle et à la création du secrétariat général.
- En ce qui concerne les traductions, le même montant que pour 2022 est prévu. La qualité des traductions conserve pour nous son caractère essentiel.
- Une fois la nouvelle structure organisationnelle stabilisée, les coûts des forces de travail auxiliaires pourront être réduits en conséquence.

Assurances sociales

Ce compte inclut les coûts des cotisations aux assurances sociales dont l'UNES doit s'acquitter, conformément à la loi sur les assurances sociales. Pour une meilleure vue d'ensemble, le poste de dépense AVS/AI/AC/APG a été réparti selon les différents postes de personnel. Le montant est directement proportionnel à la somme des salaires. Pour les employé·e·s, les salaires sont indiqués comme une rémunération brute et donc seules les contributions de l'employeur sont indiquées, tandis que les titulaires de mandats (membres ordinaire et coprésidence) reçoivent une rémunération nette. Pour ces postes, les contributions de l'employeur et de l'employé·e sont incluses dans le budget. Les primes d'assurance pour les indemnités journalières en cas de maladie et d'accident sont payées par l'employeur. Les montants sont budgétisés au niveau des primes actuelles. A partir de 2023, les cotisations de sécurité sociale pour le secrétariat général et le secrétariat de l'union seront cumulées.

Autres frais de personnel

- L'UNES peut contribuer aux coûts de la formation continue du personnel. Les coûts de la formation continue seront augmentés pour 2023, car la contribution actuelle a été classée trop basse jusqu'à présent et le nombre de collaborateurs·trices au sein du bureau a augmenté.
- Comme l'année dernière, nous avons inscrit un montant pour la supervision et la médiation, notamment pour accompagner les processus de changement liés à la réforme structurelle.

Locaux

En raison de l'augmentation des prix de l'énergie, les frais de chauffage et d'électricité ont été budgétisés en hausse de 30 %.

Assurances

Les frais d'assurance sont portés au budget sur la base de l'année précédente.

Amortissement du matériel de bureau et informatique

Les dépenses budgétisées servent à amortir les valeurs résiduelles des achats précédents dans le sens d'une comptabilité correcte.

Administration et Communication

- Après l'achat du Matériel informatique supplémentaire pour le secrétariat général, les besoins pour 2023 diminuent. Les besoins en logiciels augmentent avec la numérisation. Les besoins en Matériel informatique et en matériel de bureau diminuent en conséquence.
- Après un examen approfondi, un appareil multifonctions (imprimante/copieur/scanner) a été acheté en 2022. Les frais de location de l'appareil sont ainsi supprimés. L'achat sera amorti par les amortissements.
- Pour l'acquisition de nouveaux membres en provenance du Tessin et des Grisons, il faut s'attendre à des frais de voyage et éventuellement d'hébergement plus élevés (compte : Divers & Acquisition).

Comptes Commissions et Networking

- Les frais de commissions et de networking restent dans le cadre de l'année précédente.
- Tous les frais de déplacement (ESU et autres évènements) sont couverts par le budget de base. Les destinations de voyage inconnues au préalable ont une grande influence sur les coûts.

Journées de retraite de l'union

Le budget est augmenté pour 2023 afin de mieux couvrir les frais d'hébergement et de restauration à mesure que le nombre de sections augmente.

Assemblée des délégué·e·s

Les assemblées ordinaires des délégué·e·s sont à chaque fois organisées par une section. Le budget prévoit 10 000 CHF par AD pour soutenir les sections dans l'organisation de ces évènements (ce montant comprend également les frais pour les interprètes et le secrétariat pour le PV). Ce montant couvre la majeure partie des dépenses d'une AD, mais la section organisatrice demeure responsable de la recherche de sponsors éventuels. Le montant inscrit sous Divers couvre les dépenses du bureau qui ne sont pas prises en charge par cette section.

Comptes Comité exécutif

- Le compte « GA/AG » comprend le prix de l'AG des CFF pour les sept membres du Comité. L'UNES paie la moitié de chacun de ces abonnements pour le Comité exécutif (art. 20, al. 3, règlement des finances).
- Le compte « Transport » contient une somme dédiée à la location d'un véhicule pour le transport de matériel. Pour maintenir les coûts au plus bas, nous partageons également un abonnement Mobility avec la SUB.
- Conformément au règlement des finances (art. 21, al. 1 et 2), les membres du Comité reçoivent 20 CHF par mois pour leurs frais de téléphone, et les membres de la coprésidence CHF 35.

Affiliations

- Notre cotisation à l'ESU est calculée sur la base des revenus dont l'UNES dispose en compétence propre. Cela inclut dans notre cas les cotisations d'adhésion, les aides financières de l'OFAS, ainsi que la majeure partie des ressources allouées aux projets. Sachant que l'Union dispose, dans le cadre du projet qui fait suite à perspectives-études (« projet réfugié·e·s »), de plus de fonds tiers qu'avant le lancement du projet (fin 2016) et du montant augmenté venant de l'OFAS, notre cotisation à l'ESU va probablement augmenter l'année prochaine.
- Le montant porté au budget pour l'adhésion au CSAJ reste identique.
- Nos cotisations d'adhésion à Solidarités sans frontières et à FemWiss (Feministische Wissenschaft) ne sont pas mentionnées individuellement.

Divers frais d'exploitation

Il ne faut pas s'attendre à des taux d'intérêt négatifs. Le montant peut à nouveau être adapté à la baisse pour 2023.

Produits et dépenses extraordinaires

Projets et Actions

Fonds d'investissement

Le fonds d'investissement sert au financement des dépenses et des engagements de l'UNES qui ne contribuent pas à ses obligations légales, statutaires ou réglementaires ni au maintien de son activité. Le Comité exécutif peut disposer sur la moitié du fonds d'investissement et approuver des crédits d'un montant inférieur ou égal à CHF 1500. Le Conseil des sections peut approuver des crédits d'un montant inférieur ou égal à CHF 5000. Le solde non utilisé du fonds d'investissement est crédité aux réserves générales à la fin de l'année.

Pour 2023, le même montant que l'année précédente a été inscrit au budget.

Conformément au règlement des fonds de l'UNES, les projets de plus d'un an sont systématiquement financés par un fonds de projet propre, qui peut être créé sur décision de l'AD. Elle

délègue alors l'établissement du budget du projet au Comité, ou bien convient d'un budget en même temps que le fonds du projet concerné est créé. Étant donné que les budgets des projets ne font pas partie du budget de base, aucune somme n'est prévue dans ce dernier.

Projets et actions

L'équivalent en personnel à temps plein prévu dans le budget 2023 est de 0,3 pour le projet « Pool d'accréditation » et de 2,0 pour le projet « Perspectives – Études » 1,65 et pour le projet « INVOST » 0.5. Les projets « Perspectives – Études », « INVOST » et « Pool d'accréditation » sont largement financés par des fonds tiers. Pour le nouveau projet 'Students at Risk', l'équivalent en personnel à temps plein est de 0,3.

NOUVEAU : Bénéfice de l'UNES

Comme le concept détaillé du GT Structure le prévoyait déjà, d'autres mesures sont nécessaires pour réussir la mise en œuvre de la réforme du personnel, ce qui entraînera encore des coûts supplémentaires d'environ 25 000 francs en 2023.

Muriel Nann, secrétariat général de l'UNES, 21.9.2022